

# GAZETTE DES TRIBUNAUX

## JOURNAL DE JURISPRUDENCE ET DES DÉBATS JUDICIAIRES.

### FEUILLE D'ANNONCES LÉGALES.

**ABONNEMENT:**  
 Un Mois, 5 Francs.  
 Trois Mois, 13 Francs.  
 Six Mois, 25 Francs.  
 L'année, 48 Francs.

**BUREAUX:**  
 RUE HARLAY-DU-PALAIS, 2,  
 au coin du quai de l'Horloge, à Paris.  
 (Les lettres doivent être affranchies.)

#### Sommaire.

**ASSEMBLÉE NATIONALE.** — MONOPOLE DE L'ÉTAT.  
**JUSTICE CIVILE.** — Cour d'appel de Rouen: Installation du procureur-général. — Tribunal de commerce de Rouen: Assurances contre le recrutement; décrets des 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 1848.  
**JUSTICE CRIMINELLE.** — Cour de cassation (chambre crim.): Bulletin: Garde nationale; amnistie. — Peine de mort; rejet. — Cour d'assises de la Seine: Vols; sept accusés. — Cour d'assises d'Ille-et-Vilaine: Vols commis par des chauffeurs.

#### AVIS.

Les demandes d'abonnement ou de renouvellement d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat à vue sur Paris ou d'un bon sur la poste. On peut encore s'abonner par l'entremise des Messageries nationales et générales.

#### ASSEMBLÉE NATIONALE.

L'improvisation a joué un grand rôle dans la séance d'aujourd'hui. On s'attendait à une interpellation de M. Pascal Duprat au sujet du vote relatif à l'admission du citoyen Louis-Napoléon. On s'attendait aussi à la proposition d'un ordre du jour motivé, contenant, en faveur de la Commission exécutive, un nouveau vote de confiance. Mais rien de tout cela n'a eu lieu, et, à la place de cette interpellation, concertée d'avance, on le savait, avec la Commission exécutive, et qui n'eût été des lors qu'une comédie indignée d'une grande assemblée et du Gouvernement issu de son sein, nous avons, à la fin de la séance, et au moment où l'on semblait y être le moins préparé, vu surgir une immense tempête dont le retentissement se fera nécessairement sentir encore dans la séance de demain. Voici à quelle occasion :

M. le président a reçu du citoyen Louis-Napoléon une lettre timbrée de Londres, datée du 14 juin, et dont il a donné communication à l'Assemblée. Nous reproduisons plus bas le texte même de cette lettre. On y verra que Louis-Napoléon repousse formellement tous les soupçons dont il a été l'objet et proteste contre les manifestations et les tentatives de désordre dont son nom a été le prétexte. Mais l'Assemblée a remarqué avec regret que le mot de République ne s'y trouvait pas écrit, et ce regret a fait place à un sentiment plus prononcé encore à la lecture des mots suivants : *Si le peuple m'impose des devoirs, je saurai les remplir.* Quel est le sens exact de ces mots, peut-être équivoques? Louis-Napoléon a-t-il entendu, par une de ces imprudences ou par un de ces défis que l'on ne comprendrait guère, réserver sa position de prétendant? Quelques membres de l'Assemblée ont cru pouvoir affirmer, et au milieu de l'émotion générale, les propositions les plus extrêmes se sont produites à la tribune. Un proposait de déclarer Louis-Napoléon traître à la patrie; — l'autre, d'annuler son élection et le vote d'admission; — un troisième enfin, M. Clément Thomas, de mettre hors la loi quiconque oserait prendre les armes en faveur de Louis-Napoléon.

M. le général Cavaignac et M. le ministre des finances, sans dissimuler leurs impressions, ont eu plus de sang-froid et ont mieux compris la dignité de l'Assemblée, en demandant le renvoi de la discussion à demain. C'est en vain que M. Clément Thomas s'est écrié : « Ce n'est peut-être pas une discussion, mais une bataille que vous aurez demain ! » L'honorable orateur, à la loyauté et au courage duquel nous sommes des premiers à rendre hommage, mais qui a trop souvent le tort de ne pas méditer suffisamment ses harangues, aurait dû comprendre tout ce que sa position officielle pouvait donner de gravité à ces imprudentes paroles, contre lesquelles le bon sens public proteste; et M. le président a eu raison de le relever immédiatement, comme mettant en doute la sollicitude de l'autorité chargée de veiller à la sécurité de la cité et à la protection de l'Assemblée.

L'Assemblée s'est donc ajournée à demain, aux cris de : *Vive la République!* Cet ajournement est, une mesure sage, car on a pu, récemment encore, se convaincre qu'il faut se méfier des votes d'enthousiasme. Plus la question est importante, plus il sera grave de défaire par un vote nouveau ce qu'un vote précédent a consacré, plus il importe que l'Assemblée examine et juge avec prudence et maturité. Or, nous devons le dire, et il est à regretter que M. le président n'ait pas, comme l'en priait la lettre de Louis-Napoléon, complété la communication; à côté de cette lettre, et de quelques mots un peu équivoques qu'elle semble renfermer, se trouve une proclamation aux électeurs, proclamant dans laquelle le représentant du peuple, déclare vouloir concourir au but commun sous le drapeau de la République. L'Assemblée aura à se demander, mais avec plus de calme qu'elle ne l'a fait aujourd'hui, si la proclamation proteste suffisamment contre l'intention présumée de la lettre.

Sans cet incident, l'événement de la séance eût été l'apparition à la tribune de M. Pierre Leroux. La discussion était engagée sur le projet de réunion de l'Algérie à la France, et M. le général Cavaignac, dont l'expérience et les connaissances pratiques sont une si grave autorité en cette matière, lutait avec vigueur pour contester l'opportunité de l'assimilation actuelle, sous le rapport des institutions, de l'Algérie à la métropole, lorsque M. Pierre Leroux a demandé la parole. M. le président a traité la question, ce serait beaucoup s'avancer. Le mot Algérie revenait bien de temps à autre dans son discours, mais il était aisé de voir qu'il avait hâte de sortir des limites restreintes de l'ordre du jour pour donner un libre cours à l'exposition de ses doctrines socialistes. L'Assemblée l'a laissé faire, et sauf quelques murmures provoqués par certaines expressions mal sonnantes au sujet de la propriété — de ce que vous appelez la propriété, disait-il, — elle l'a écouté avec attention et parfois avec intérêt. C'est

qu'en effet, dans le développement de ses théories, que l'Assemblée n'a évidemment accueillies que sous bénéfice d'inventaire, M. Pierre Leroux a déployé un véritable talent et mis, une modération à laquelle peut-être on ne s'attendait pas; c'est qu'en outre, M. Pierre Leroux a énergiquement protesté des intentions pacifiques du socialisme et de son aversion profonde pour ce qu'on est convenu d'appeler la République rouge. Somme toute, M. Pierre Leroux a recueilli en retournant à son bar, beaucoup de félicitations, et des moins suspectes; et M. Jean Reynaud a même poussé l'enthousiasme jusqu'à embrasser l'orateur sur les deux joues. Nous aimons à supposer que M. le sous-secrétaire d'Etat n'a donné cette accolade que sous toutes réserves.

Une fois engagée dans la voie des digressions, il n'y avait guère de motif pour que l'Assemblée s'arrêtât. Aussi, dès ce moment, a-t-on complètement perdu de vue la question algérienne, et n'est-on sorti des théories socialistes de M. Pierre Leroux que pour retomber dans la question palpitante du moment, celle des ateliers nationaux et des ressources financières. Lorsque M. Goudchaux est monté à la tribune pour traiter ce grave sujet, nous nous attendions et quelques paroles de lui pouvaient nous le faire espérer à lui voir exposer quelque nouveau système financier destiné à parer aux difficultés de la situation. Il n'en a rien été. M. Goudchaux, à travers quelques paroles destinées peut-être à décharger sa responsabilité d'ancien ministre des finances, s'est longuement étendu sur la nécessité de dissoudre immédiatement les ateliers nationaux et de rétablir le crédit. Mais par quel moyen arriver à ce résultat immédiat, c'est ce qu'il n'a pas dit, et malgré l'invitation pressante qui lui a été adressée de conclure, tout ce qu'il a pu faire, comme conclusion, a été de formuler contre toute création de papier-monnaie une protestation à laquelle M. Duclerc s'est fort énergiquement associé pour lui-même et pour ses successeurs. Demain, sans doute, M. Goudchaux pourra préciser quelque chose de plus net et de plus saisissable, car la discussion, ou plutôt la digression, comme le disait M. le président, continuera demain sous le nom de discussion relative à l'Algérie. Il importe, en effet, que les hommes compétents se prononcent et que nous sortions enfin des théories pour arriver à la pratique.

Voici le texte de la lettre adressée par Louis-Napoléon Bonaparte au président de l'Assemblée nationale :

Londres, 14 juin 1848.  
 Monsieur le président,  
 Je pars pour me rendre à mon poste lorsque j'apprends que mon élection sert de prétexte à des troubles et à des erreurs funestes.  
 Je récusé tous les soupçons dont j'ai été l'objet, car je ne cherche pas le pouvoir. Si le peuple m'impose des devoirs, je saurai les remplir; mais je désavoue tous ceux qui se sont servis de mon nom pour fomenter des troubles.  
 Mon nom est, avant tout, un symbole d'ordre, de nationalité, de gloire, et plutôt que d'être le sujet de troubles et de déchirements, j'aimerais mieux rester en exil.  
 Je vous envoie ci-joint copie de la lettre de remerciement que j'ai adressée à tous les électeurs qui ont bien voulu me nommer.  
 Ayez la bonté, Monsieur le président, de vouloir bien communiquer cette lettre à mes collègues, et recevez, etc., etc.  
 Louis-Napoléon BONAPARTE.

La lettre aux électeurs des départements de la Seine, de la Charente-Inférieure, de la Mayenne et de la Sarthe est ainsi conçue :

Citoyens, vos suffrages me pénètrent de reconnaissance. Cette marque de sympathie, d'autant plus flatteuse que je ne l'avais point sollicitée, vient me trouver au moment où je regrettais de rester inactif alors que la patrie a besoin de concours de tous ses enfants pour sortir des circonstances difficiles où elle se trouve placée.  
 Votre confiance m'impose des devoirs que je saurai remplir; nos intérêts, nos sentiments, nos vœux sont les mêmes. Enfant de Paris, aujourd'hui représentant du peuple, je joindrai mes efforts à ceux de mes collègues pour rétablir l'ordre, le crédit, le travail, pour assurer la paix extérieure, pour consolider les institutions démocratiques, et concilier entre eux des intérêts qui semblent hostiles aujourd'hui, parce qu'ils se souponnent et se heurtent au lieu de marcher ensemble vers un but unique, la prospérité et la grandeur du pays.  
 Le peuple est libre depuis le 24 février; il peut tout obtenir sans avoir recours à la force brutale. Rallions nous donc autour de l'autel de la patrie, sous le drapeau de la République, et donnons au monde ce grand spectacle d'un peuple qui se régénère sans violence, sans guerre civile, sans anarchie.  
 Recevez, mes chers concitoyens, l'assurance de mon dévouement et de mes sympathies.  
 Londres, le 11 juin 1848.  
 LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

#### ASSURANCES — MONOPOLE DE L'ÉTAT.

Voici le texte du projet de décret présenté à l'Assemblée nationale par le ministre des finances, et qui a pour but de faire entrer les assurances contre l'incendie dans le domaine exclusif de l'Etat :

#### PROJET DE DÉCRET.

Art. 1<sup>er</sup>. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1849, les assurances contre l'incendie entreront dans le domaine de l'Etat, qui, à cette époque, sera seul assureur des dommages causés par le feu.  
 Art. 2. L'assurance des valeurs immobilières, ainsi que celle du mobilier personnel, sera obligatoire.  
 L'assurance des marchandises, du mobilier industriel, des récoltes et du bétail, sera facultative.  
 Art. 3. Une loi déterminera ultérieurement les droits des assurés et ceux de l'Etat assureur.  
 Art. 4. Un arrêté ministériel réglera toutes les mesures relatives à l'organisation du service.  
 Art. 5. Jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1849, les sociétés d'assurances actuellement existantes continueront à opérer comme par le passé. Mais à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, toutes les opérations seront faites au compte de l'Etat, qui n'aura qu'à fonctionner directement qu'à partir de l'époque ci-dessus fixée (art. 1<sup>er</sup>).  
 Art. 6. Jusqu'à cette époque, les obligations prises ou à prendre par les assurés envers les assureurs, soit pour les assurances en cours, soit pour les assurances nouvelles, devront être ponctuellement exécutées par les assurés, à peine par eux d'enourir les pénalités prescrites par les contrats d'assurance.  
 Art. 7. Le ministre des finances est autorisé à traiter avec les sociétés d'assurances existantes pour la suppression de leur

industrie. Les dispositions arrêtées de concert seront soumises à la sanction de l'Assemblée nationale.

L'exposé de motifs que le ministre des finances a sans doute rédigé à l'appui de ce projet de décret n'a point encore été publié. Nous attendrons sa publication pour apprécier par quels arguments le ministre arrive à la destruction des droits au nom desquels a été proclamée la révolution : le droit d'association et la liberté de tous.

Ce projet de décret, qui a été examiné ce matin dans les bureaux de l'Assemblée, a soulevé une vive contradiction. Il y a eu presque unanimité dans plusieurs bureaux pour le rejet.

#### JUSTICE CIVILE

##### COUR D'APPEL DE ROUEN.

Présidence de M. Franck-Carré, premier président.

Audience solennelle du 14 juin.

##### INSTALLATION DU PROCUREUR-GÉNÉRAL.

La Cour, réunie en séance solennelle, a procédé à l'installation de M. le procureur-général Desseaux et à celle de MM. Blanché et Vanier, nommés, l'un premier, l'autre troisième avocat-général. D'assez bonne heure un public nombreux remplissait la vaste salle des assises, pavée de drapeaux tricolores. Des piquets de garde nationale, de troupe de ligne et de gendarmerie formaient la haie et maintenaient l'ordre. A midi et demi, le Tribunal et le parquet de première instance, le Tribunal de commerce, les juges de paix, l'Ordre des avocats, ont pris place dans l'enceinte qui leur avait été réservée. L'Ordre des avocats était extrêmement nombreux; tous avaient voulu, par leur présence, rendre hommage à d'anciens confrères dont ils avaient pu si souvent apprécier l'esprit de bonne confraternité, le talent, la droiture et l'indépendance.

A une heure, la Cour est entrée en séance.  
 M. l'avocat-général Falcoquet, qui occupait le siège du ministère public, a pris le premier la parole en ces termes :

Messieurs,  
 Il y a quelques jours à peine qu'un citoyen éloquent inaugura parmi vous l'ère d'une politique nouvelle. Habitué aux luttes éclatantes du barreau, aux triomphes de la vie publique, il transportait dans cette enceinte toutes les émotions et toutes les espérances de la patrie; et déjà il nous est élevé.

Mais notre souvenir et nos vœux le suivront dans cette magistrature suprême que lui a confiée la France par l'admirable unanimité de ses représentants.

M. Senard a été notre guide en des jours difficiles. Il nous a montré la vigueur dans l'initiative, la netteté dans la décision, l'énergie dans la répression légale, et ne l'oublions pas, Messieurs, la modération dans la victoire. Quelle victoire!

Une garde nationale insultée, épuisée devant l'élément toute la patience et toute la longanimité de la force; les autorités employant en vain l'ascendant d'une popularité méconnue; le libre produit du suffrage universel désavoué, attaqué par une minorité égarée; l'exaltation des clubs poussant jusqu'à la folie criminelle des barricades des malheureux trompés par des doctrines impossibles; ce spectacle est présent à nos pensées; il ne s'en effacera jamais! Mais aussi que le souvenir ne s'efface pas de la noble et personnelle intervention de votre procureur-général, reprenant ses fonctions en face du danger et à cause du danger, se jetant au milieu des irritations, des colères, des terreurs, pour couvrir de son corps et pour sauver d'une arrestation illégale ceux que des préventions inséparables de la lutte la plus juste avaient désignés, alors que la justice toujours impartiale ne leur imputait aucune solidarité dans le crime.

Ce jour est le plus beau dans la vie d'un homme, dans la vie d'un magistrat. Que M. Senard en soit fier, et qu'il nous permette de le lui en dire. Un tel souvenir vaut mieux encore que le talent; il prouve que les grandes actions, comme les grandes paroles, partent du cœur. Qu'il soit doux à celui que nous regrettons! Mais aussi, qu'il soit toujours présent à la mémoire de ce pays. Et si jamais venait pour M. Senard cette heure de l'injustice et de l'ingratitude qui sonne tôt ou tard dans toute vie politique, qu'il puisse se reposer dans la conscience de cet acte de courageuse modération.

Ces journées de deuil et de terreur s'éloignent déjà de nous; mais elles ont laissé des choses difficiles à accomplir. Mettre la force, la force de la loi, dans la liberté; rétablir l'ordre et garantir l'inviolabilité du contrat dans le travail; restituer à tous les pouvoirs leur action indépendante; imprimer à tous les parquets de ce ressort, l'unité de direction, qui échappe forcément au milieu des dangers et des préoccupations de chacun; restituer à la discipline sa vigueur salutaire sans affaiblir l'indépendance des opinions; restreindre toute cette grande famille de la magistrature dans les règles et les devoirs de la hiérarchie; telle est l'œuvre qui vous est confiée, Monsieur le procureur-général.

L'opinion publique vous a désigné. Elle a prévenu par ses desirs ce choix qu'elle attendait impatiemment de minute en minute. Toute l'espérance qu'elle met en vous, vous-même la lui avez fait concevoir. L'énergie persévérante de vos opinions, votre foi politique inébranlable et patiente, vos études de jurisconsulte, la nature même de votre parole toujours sobre, mesurée et précise, reflet d'un esprit calme et juste, vous faisiez, dans la pensée du pays, la position que vous a conférée le choix du ministre.

Monsieur le premier avocat-général, vous avez acquis par le travail, ce titre qui vous met au-dessus de nous. La loyauté de votre caractère, l'empressement affectueux de votre cœur, vous ont rendu l'ami de tous vos collègues. Ils trouveront dans les rapports nouveaux que vous créez, rang des conseils utiles, et ils conserveront cette intimité fraternelle qui sera votre force, comme elle a fait votre bonheur.

Monsieur l'avocat-général, vous y rencontrerez des sympathies empreintes. Elles vous étaient acquises quand vous apparteniez au Barreau. Vous les avez conservés et déjà accrus par votre présence et par vos actes dans cette compagnie. Homme de cœur et d'honneur, ce Barreau doit vous voir avec orgueil, comme nous vous voyons avec plaisir siéger au milieu de nous, à côté de notre nouveau procureur-général.

Venez donc, Messieurs, venez prendre ces sièges qui vous sont dus. Unis par une croyance commune, celle de l'autorité souveraine de la loi sur tous les actes humains; unis dans une pensée commune, celle de l'ordre, se le garantir possible de la liberté; unis par une espérance commune, celle du développement pacifique de tous les droits, mais aussi de tous les devoirs; de toutes les idées morales; de toutes les améliorations matérielles conquises par soixante années de luttes, de souffrances et de tempêtes, travaillons ensemble, travaillons

chacun dans notre force et dans notre devoir pour le triomphe d'une société civile, politique, religieuse, dans laquelle puisse enfin s'abriter, en toute sécurité, la conscience publique.

Après ce discours, M. le premier président adresse l'allocation suivante aux trois récipiendaires :

Monsieur le procureur-général, En arrivant à la tête du parquet de cette Cour, votre prédécesseur nous adressait déjà des adieux. Au moment où une révolution subite faisait apparaître à ses yeux, mais à travers tant de périls et de difficultés, cet avenir nouveau qu'il avait si souvent rêvé, il comprenait qu'il devait être le procureur-général de la République naissante; mais il avait lui-même fixé le terme de son passage dans la magistrature. Plus la tâche était laborieuse, plus le fardeau était pesant, plus le poste semblait alors périlleux, plus aussi le sentiment intime du devoir lui dictait énergiquement, non pas seulement l'acceptation, mais bientôt comme une sorte de revendication de cette mission temporaire qui lui appartenait à l'exclusion de tous autres.

Ce fut avec bonheur que la Cour vit remettre entre ses mains la suprême direction de l'action publique dans ce ressort. Nous connaissions tous l'élevation de son talent, l'excellence de son cœur, la parfaite loyauté de son caractère, nous comme j'ai pu le lui dire avec vérité, nous l'estimions et nous l'aimions. Des circonstances critiques, douloureuses, pouvaient venir; elles sont venues, Messieurs, et nous sommes heureux de nous associer aux sentiments qu'exprimait si bien tout à l'heure l'orateur du parquet, en louant avec lui cette fermeté tout à la fois énergique et modérée qui n'a reculé devant l'accomplissement d'aucun devoir, cette noble et sainte ardeur qui enflammait le citoyen, redevenu procureur-général en présence du danger, et qui semblait le transporter en même temps et partout où l'ordre était menacé.

Ce pays, Messieurs, n'en perdra point le souvenir; il était habitué à admirer le talent de l'avocat, il estimait l'homme privé; il a pu désormais juger et apprécier M. Senard à l'épreuve, toujours si périlleuse, de la vie publique dans les temps d'orage, et il le voit sans surprise et avec confiance dans l'éminente situation qu'il doit au suffrage de l'Assemblée nationale.

Quant à vous, Monsieur le procureur-général, vous étiez désigné par avance aux fonctions de chef du parquet. La voix publique, comme on vient de vous le dire, vous y appelait, et le Gouvernement, en vous nommant, n'a fait que l'entendre et ratifier son choix. La Cour est heureuse de retrouver en vous l'un de ses plus aimés collaborateurs dans l'œuvre salutaire et difficile de la distribution quotidienne de la justice. Au parquet comme au barreau, vous nous avez habitués à trouver toujours en vous un esprit net et judicieux, éclairé par de fortes études juridiques, une élocution facile et concise qui, sans phrases ambitieuses, sans prétentions oratoires ou académiques, mais toujours exacte et soutenue, va droit à son but, qui est la vérité, et démontre sans fatiguer son auditeur. Vous savez et vous parlez la langue du droit et des affaires, cette langue qui convient exactement aux fonctions du ministère public. Souffrez que je vous le dise, Monsieur le procureur-général, votre talent, qui vous permettait d'être un bon avocat, est avant tout cependant un talent de magistrature. Ce qui pouvait vous manquer au barreau devient, par son absence même, une qualité de plus dans vos nouvelles fonctions, fonctions graves et sévères qui permettent, disons mieux, qui exigent l'éloquence calme et sereine de la raison, en même temps qu'elles défendent cette autre éloquence aux mouvements passionnés, dont une femme illustre a pu dire « qu'elle était un assassinat dans la bouche d'un accusateur. »

Venez donc prendre parmi nous, Monsieur le procureur-général, la place qui vous appartient; venez-y, non pour y passer, mais pour y demeurer; vous êtes certain de trouver dans la Cour une affectueuse confraternité et un concours empressé.

Nous appelons aussi, avec une véritable satisfaction, à prendre place près de vous, vous dignes et zélés collaborateurs: l'un est déjà pour nous tous, un ancien collègue et un ami; l'autre est une heureuse conquête faite par la magistrature sur le Barreau, conquête dont l'un des plus précieux résultats est de fortifier encore les liens sympathiques qui unissent l'une à l'autre.

M. Desseaux, qui vient de s'asseoir au banc du Parquet, se lève et s'exprime ainsi au milieu d'un profond silence :

Citoyens magistrats, La République, proclamée par le Gouvernement provisoire, rencontra parmi nous une voix puissante pour annoncer ses principes et ses destinées.

Nous garderons tous le souvenir du jour solennel où l'orateur qui fut longtemps l'une des illustrations de notre Barreau, comme il est déjà l'une des illustrations de la France, est venu dans cette enceinte inaugurer le Gouvernement nouveau.

La République, vers laquelle se sont élançés tant d'espérances, ne peut plus, sans crime, être mise en question; car une Assemblée nationale, sortie du suffrage universel, exprimant spontanément la volonté de tous, a déclaré à la face du Ciel, qu'elle est, et doit être désormais le gouvernement de la France.

Mais, pour assurer l'avenir de la République, il ne suffit pas que son nom soit sur toutes les lèvres, il faut que ces principes, pénétrant dans les âmes, soient compris et acceptés de tous.

Il est des citoyens qui ne veulent de la démocratie qu'à la condition qu'elle respectera. Les abus du gouvernement monarchique; ils ne comprennent pas que la révolution qui s'est faite est sociale autant que politique, et que les intérêts qui l'ont produite doivent obtenir une légitime satisfaction. Accoutumés au calme d'une longue paix, saturés de toutes les jouissances du luxe, ils oublient qu'il est à côté d'eux de longues souffrances qu'il faut adoucir, et des ressentiments profonds qu'il faut apaiser. Ils ne voient pas que lorsque la tourmente a passé sur les mers, les flots qu'elle a soulevés s'agitent longtemps encore.

Il en est d'autres qui, impatients d'atteindre le but, veulent renverser tous les obstacles. Ils ne respectent ni les droits acquis, ni les intérêts les plus sacrés. Prêts à livrer la société aux expériences les plus aventureuses, ils compromettent la liberté par l'abus qu'ils en font, car le plus grand nombre s'effraie bien vite des agitations de la vie politique, et n'est pas disposé à répéter cette exclamation d'un courageux citoyen dans la Diète de Pologne : « J'aime mieux les périls de la liberté que la quiétude de l'esclavage (1). »

Entre ces opinions extrêmes s'interposent les citoyens qui désirent sincèrement l'établissement des institutions démocratiques: Ils reconnaissent qu'un gouvernement fondé par le peuple doit donner pleine satisfaction aux intérêts du peuple.

Ils acceptent ces réformes sages et prudentes qui, en frappant les abus, respectent les droits légitimes. Ils veulent que la République tienne son drapeau d'une main ferme, sans l'abaisser devant aucune exigence, et asez haut pour abriter tous ceux qui viennent à elle sans arrière-pensée.

Gardienne de tous les droits, la magistrature est appelée à exercer une grande influence sur l'avenir du Gouvernement républicain. Elle a pour mission de faire respecter la loi, cette

(1) *Malo periculosam libertatem quam quietum servitium.*



Le malheureux cabaretier protesta qu'il n'avait rien...

Mais Roger ne pouvait pas parler, et pendant ce temps...

Des que Roger fut en état de se mouvoir, il vérifia ses...

La justice, émue par un vol accompagné d'aussi horribles...

Le 20 au matin, vers six heures et demie, il rapportait...

Le 21, M. de Châteaubriant dit à M. Picot qu'on soupçonnait...

Barbier est un jeune homme à l'œil fixe ; il ne semble pas...

M. le président procéda à son interrogatoire. Il déclare...

M. le président fit observer à MM. les jurés qu'il interroge...

Repondant à de nouvelles questions, celui-ci ajoute qu'il...

D. Dans les diverses localités que vous avez parcourues...

D. N'avez-vous pas dit qu'on avait trouvé des bouteilles...

D. Combien aviez-vous d'argent en quittant M. Picot ?

D. N'avez-vous pas dit qu'on avait trouvé des bouteilles...

D. A-t-il donc quelque motif de haine contre vous ?

L'on procède à l'audition des témoins.

Le premier témoin est la victime des chauffeurs, le cabaretier...

fr., je voulais dire que tout ce qu'on m'a volé, ça faisait...

M. le président : A quelle heure votre domestique venait-il...

D. Ce jour-là, n'était-il donc pas encore venu à neuf heures ?

D. Reconnaissez-vous l'accusé ici présent comme un des acteurs...

L'accusé : Et moi, devant Dieu et M. le président, je jure...

Roger : Vous, vous !... C'est vous qui le premier avez tiré...

L'accusé : Dieu qui m'entend, et M. le président, me sont témoins...

M. l'avocat-général Massabiau au témoin : Reconnaissez-vous...

D. Et la figure ? — R. C'est bien celle-là ; seulement il avait...

D. Enfin, n'avez-vous aucun doute sur l'identité ? — R. Je vous...

D. L'individu que vous dites être celui-ci avait un collier de barbe ?

M. l'avocat-général : C'est qu'il sera appris qu'il s'est fait raser...

M. le président, à Roger : Et ces hommes quel était leur accent ?

Plusieurs témoins déposent de faits peu importants. La plupart...

Les principales dépositions sont les suivantes : Plusieurs voisins...

Lefevre, employé, comme Barbier, chez M. Picot, vit celui-ci arriver...

M. le président fait remarquer à l'accusé combien ce témoignage...

Ce témoin et un autre, nommé Gilard, déposent que Barbier...

M. Massabiau fait remarquer que Barbier a dit au juge d'instruction...

Martin, revenant, rapporte que lorsqu'il conduisait Barbier...

M. le président et M. l'avocat-général font remarquer que les gardes...

Jean Hamon. Ce témoin ne peut réunir deux idées de suite ; il faut que...

Hamon revient sans cesse à une petite histoire consistant en ceci...

Le défenseur arrache encore à Hamon les faits suivants : Le mercredi...

M. le président : Barbier pouvait-il sortir ensuite sans que vous l'avez entendu ?

D. Aviez-vous confiance en lui ? — R. Pas mal.

D. Deviez-vous, comme on l'a dit, lui donner vos écritures ?

Rose Moy, jadis domestique de Hamon, aujourd'hui l'épouse du cabaretier...

Moulin et sa femme, cabaretiers, ont appris le 22 les faits qui avaient eu lieu...

M. le président : Je comprends qu'on brode une histoire, qu'on y ajoute...

Le témoin, interrogé sur la question du collier de barbe, dit que Barbier...

D. Comment vous payait-il ? — R. En monnaie. C'était dans sa bourse...

Un juré : Si le témoin se fut présenté à vous porteur d'un collier...

M. Osborn, Anglais : L'accusé vint voir des porcs chez moi ; il devait...

Barbier : C'est que j'avais fait une fable, et je voulais la confirmer...

Plusieurs témoins déposent de faits qui présentent Barbier comme...

M. le premier avocat-général soutient l'accusation, qui est combattue par...

rait un ? » Barbier se prétendait envoyé par M. Picot chez M. Osborn...

Gourdelier a donné à manger le 23 à l'accusé, à Lanheolin. Celui-ci se fit...

« Es-tu marié, dit le témoin. — Non pas, fichtre ! j'aimerais mieux être...

L'accusé : J'ai dit ça, mais par bavardage, comme ça se fait souvent...

M. le président : Je comprends qu'on brode une histoire, qu'on y ajoute...

Le témoin, interrogé sur la question du collier de barbe, dit que Barbier...

D. Comment vous payait-il ? — R. En monnaie. C'était dans sa bourse...

Un juré : Si le témoin se fut présenté à vous porteur d'un collier...

M. Osborn, Anglais : L'accusé vint voir des porcs chez moi ; il devait...

Barbier : C'est que j'avais fait une fable, et je voulais la confirmer...

Plusieurs témoins déposent de faits qui présentent Barbier comme...

M. le premier avocat-général soutient l'accusation, qui est combattue par...

Le jury déclare Barbier coupable avec toutes les circonstances aggravantes...

ELECTIONS A L'ASSEMBLEE NATIONALE. — FRAUDE COMMISE PAR UN ELECTEUR.

Le 23 avril dernier, au moment où la commune de Saint-Gilles se présentait...

M. Boisguimard, ne se laissant pas convaincre par cette affirmation, retira le bulletin...

Ce fait constituant le délit prévu par les articles 111 et 112 du Code pénal...

Les bulletins incriminés sont mis sous les yeux de MM. les jurés, qui les examinent...

L'accusé se retranche dans l'excuse de bonne foi ; il croyait n'avoir dans la main...

M. le président : Et pourquoi ? — R. Je n'ai pas l'habitude de voter.

D. N'y a rien là qui puisse troubler un homme de votre âge et de votre position...

D. Peut-être eussiez-vous été moins troublé si l'on ne vous avait reproché...

M. Denis : Cela n'empêche pas que, sous tous les gouvernements, on puni les votes...

M. le président : Et l'on a eu tort, M. Denis : C'est mon avis aussi.

Le maire de Saint-Gilles dépose que, bien qu'il ne soit pas de la même opinion...

M. le premier avocat-général de Massabiau soutient énergiquement l'accusation...

M. Denis plaide pour Guinemer et s'attache à démontrer que les honorables...

Guinemer est déclaré non coupable par le jury.

CHRONIQUE

PARIS, 15 JUIN.

De nouvelles arrestations ont été opérées à l'occasion de faits qui déjà avaient motivé...

On a saisi plusieurs pièces qui ont été placées sous le scellé.

Quelques jours après la révolution du 24 février, les entrepreneurs du Jardin-d'Hiver...

ris des affiches monstres, qui annonçaient que la fête de la Fraternité, à laquelle...

La fête eut lieu ; les convives furent moins nombreux que ne l'annonçait l'affiche...

M. Fourchon a prétendu que M. Collin, entrepreneur de la fête de la Fraternité...

M. Prunier-Quatremère, son agéré, a soutenu sa demande ; il a prétendu que c'était à tort...

— La collecte faite aujourd'hui par MM. les jurés de la première quinzaine...

— Le deuxième Conseil de guerre, présidé par M. le colonel Destaing, du 61<sup>e</sup> régiment...

Le fusilier Blorain était détenu au pénitencier de Saint-Germain-en-Laye à la suite...

Le Conseil, sur les conclusions de M. le capitaine Plée, rapporteur, a condamné...

— Il existe dans la commune de Neuilly une agglomération de travailleurs...

Dans la matinée d'hier une difficulté, un conflit d'intérêt s'étant élevé entre les délégués...

Grâce à ces sages mesures, et sans doute aussi au voisinage des Casernes de Courbevoie...

Aujourd'hui les ateliers ont repris comme d'ordinaire leurs travaux, et l'on n'y remarque...

Plusieurs journaux annoncent qu'Amiens, Cambrai et d'autres villes du Nord de la France...

A cette occasion la lettre suivante a été adressée à tous les gardes nationaux de France...

Nous avons lutté et nous lutterons encore pour défendre l'Assemblée nationale...

Mais si un jour, un seul jour, vous cessiez d'être avvertis, si le silence se faisait...

Chief de bataillon de la garde nationale de Paris.

Nous avons annoncé dans un de nos derniers numéros qu'une perquisition faite...

ANGLETERRE (Londres), 14 juin. — Ce que les nombreuses pétitions des artistes...

ETRANGER.

— Quelques jours après la révolution du 24 février, les entrepreneurs du Jardin-d'Hiver...

On a saisi plusieurs pièces qui ont été placées sous le scellé.

Quelques jours après la révolution du 24 février, les entrepreneurs du Jardin-d'Hiver...

On a saisi plusieurs pièces qui ont été placées sous le scellé.

Quelques jours après la révolution du 24 février, les entrepreneurs du Jardin-d'Hiver...

On a saisi plusieurs pièces qui ont été placées sous le scellé.

Quelques jours après la révolution du 24 février, les entrepreneurs du Jardin-d'Hiver...

